



COMMUNE D'AYENT

Administration communale

Rte d'Anzère 1
CH-1966 Ayent
T +41 (0)27 399 26 26
F +41 (0)27 399 26 20
info@ayent.ch
www.ayent.ch

ELECTIONS FEDERALES 20 OCTOBRE 2019

En vertu de la loi cantonale sur les droits politiques, l'Assemblée primaire est convoquée au centre scolaire de St-Romain, les

Dimanche 20 octobre 2019 de 09h00 à 10h00

dans le but de se prononcer sur les objets suivants :

- Election du Conseil national
- Election au Conseil des Etats

Un éventuel scrutin de ballottage (second tour) pour l'élection au Conseil des Etats aura lieu le 3 novembre 2019.

Vote par correspondance (envoi par poste)

L'électeur qui souhaite exercer son vote par la voie postale doit affranchir l'enveloppe de transmission selon les tarifs postaux en vigueur, puis la remettre à un bureau de poste. L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi qui précède l'élection.

Vote par dépôt à la commune

Les citoyens qui souhaitent voter en déposant l'enveloppe de transmission directement auprès du secrétariat communal (1^{er} étage) peuvent le faire selon les horaires suivants :

- le lundi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- du mardi au vendredi, l'après-midi, de 14h00 à 17h00.

Le dépôt de l'enveloppe de transmission dans la boîte à lettres à l'entrée du bâtiment communal **n'est pas autorisé.**

En cas de vote par correspondance, l'électeur doit apposer sa signature sur la feuille de réexpédition, sous peine de nullité.

Ayent, le 23 septembre 2019

LA COMMUNE D'AYENT

Le Président
Marco AYMON

Le Secrétaire
Thierry FOLLONIER

